

**EXAMEN PREALABLE DE LA CONCEPTION D'UNE INSTALLATION
D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DONT LA CHARGE BRUTE DE POLLUTION
ORGANIQUE EST INFERIEURE OU EGALE A 12 KG/J DE DB05**

*L'entretien préalable à la conception avec le SPANC a eu lieu le : _____

GÉNÉRALITÉS

✓ *Coordonnées du demandeur (propriétaire de la future installation)

Nom* : _____ Prénom* : _____
Rue* : _____
CP* : _____ Commune* : _____
@** : _____
Téléphone* : _____

✓ Chargé de projet si différent du demandeur :

☐ Architecte ☐ Maître d'œuvre ☐ Constructeur ☐ autre : _____

Nom* : _____ Prénom* : _____
Rue* : _____
CP* : _____ Commune* : _____
@** : _____
Téléphone* : _____

✓ Installateur :

Nom* : _____ Prénom* : _____
Rue* : _____
CP* : _____ Commune* : _____
@** : _____
Téléphone* : _____

✓ *Terrain concerné par le projet :

Références cadastrales du terrain (sections et n° de parcelles) * : _____
_____ Surface en m² * m²

Adresse du terrain* :

Rue* : _____

CP* : _____ Commune* : _____

* champ obligatoire

** champ recommandé pour une prise de contact plus rapide.

✓ Locaux à desservir :

Nature des locaux qui seront desservis : ☐ Maison individuelle
☐ Groupe de logements.
☐ Hôtel, gîte, chambre d'hôte, restaurant, salle des fêtes, école...
☐ Industriel (préciser) : _____
☐ Agricole (préciser) : _____
☐ Autre (préciser) : _____

L'installation se fait dans le cadre : ☐ D'une construction neuve
☐ D'une acquisition immobilière
☐ De l'aménagement d'une construction existante

Cette installation est réalisée dans le cadre d'un projet avec permis de construire : ☐ Oui ☐ Non

a) Cas des maisons individuelles :

- ☞ Occupation des locaux : ☐ Résidence principale ☐ Résidence secondaire
- ☞ Nombre de pièces principales (= pièces 5de vie et de sommeil : chambres, salles à manger, salons, bureaux... **sauf** WC, salle-de-bain, cuisines) : _____
- ☞ Si agrandissement prévu, nombre de pièces en plus : _____

b) Groupe de logements :

- ☞ Nombre de logements : _____
- ☞ Nombre de pièces principales, détail par logement (= pièces de vie et de sommeil : chambres, salles à manger, salons, bureaux... **sauf** WC, salle-de-bain, cuisines) :
- Logement 1 : _____
 - Logement 2 : _____
 - Logement 3 : _____
 - Logement 4 : _____
- ☞ Parcelle où seront installés les systèmes : _____

Mode de gestion des installations d'ANC (exemple : syndic): _____

c) Hôtel, gîte, chambre d'hôte, restaurant, salle des fêtes, école

- ☞ Hôtel :
- Nombre de chambres : _____
 - Détail des capacités d'accueil par chambre : _____
- ☞ Gîte :
- Nombre de chambres : _____
 - Détail des capacités d'accueil par chambre : _____
 - Nombre et type de pièces de vie supplémentaires : _____

- ☞ Restaurant (scolaire ou non):
- Nombre de couverts par jour : _____

- ☞ Salle des fêtes :
- Capacité : _____ personnes
 - Cuisine équipée : ☐ Oui ☐ Non

- ☞ Ecole (hors restauration) :
- Nombre d'adultes : _____
 - Nombre d'enfants : _____

d) Activité industrielle, agricole ou autres :

Le demandeur devra prendre attache avec le SPANC afin que lui soit précisé les éléments qui devront être communiqués pour l'instruction de la demande.

REPORT DES INFORMATIONS OBTENUES LORS DE LA REALISATION DE L'ETUDE DU SOL ET DE SA PERMEABILITÉ

Le système à mettre en place dépend de l'aptitude du sol à assurer l'épuration et l'évacuation des eaux. Une étude de sol doit alors être menée par une personne qualifiée. L'étude complète doit être jointe à la présente demande.

A – SYNTHÈSE DE L'ETUDE DE SOL

- ✓ Date de réalisation des essais : _____
- ✓ Présence d'eau: ☐ non ☐ oui à la profondeur de : _____
- ✓ Terrain inondable : ☐ non ☐ fréquemment ☐ de manière exceptionnelle
- ✓ Pente du terrain : ☐ < à 5 % ☐ entre 5 et 10 % ☐ > à 10 %
- ✓ Nature du terrain : indiquer dans le tableau ci-dessous les différentes couches de sol rencontrées (gravier, sable, limons, argile, terre végétale, roche compacte, roche fissurée...).

Epaisseur de la couche	Nature du sol	Présence de roche
0 à _____ cm	_____	_____
_____ à _____ cm	_____	_____
_____ à _____ cm	_____	_____

- ✓ Existe-t-il des captages déclarés d'eau (puits, sources) destinés à la consommation humaine et à moins de 35 mètres du futur lieu d'implantation de l'assainissement : ☐ non ☐ oui

B – RESULTATS DES TESTS DE PERMEABILITE

Réaliser 1 à 2 tests de perméabilité sur la surface prévue pour le système de traitement. Ces tests sont à réaliser à deux niveaux de profondeur.

Résultats des tests :

Test 1: K = _____ à une profondeur de _____ m

Test 2: K = _____ à une profondeur de _____ m

Remarque : _____

C- PRECONISATION PARTICULIERE DU BUREAU D'ETUDE :

✓ Dalle :

- ☐ D'amarrage _____
- ☐ De lestage : _____
- ☐ De répartition : _____ Remblaiement des cuves :
- ☐ Sable stabilisé : _____
- ☐ Autre : _____

DESCRIPTION de l'INSTALLATION :

Rappel : les eaux pluviales ne doivent pas rejoindre toute ou partie de la filière d'assainissement
→ Destination des eaux pluviales (fossé, réseau pluvial, puits perdu, rétention, infiltration...) :

1) PRÉTRAITEMENT des EFFLUENTS

- ☐ Fosse toutes eaux Volume en m³ : m³ avec préfiltre incorporé ☐ non ☐ oui
- ☐ Préfiltre indépendant Volume : _____
- ☐ Bac dégraisseur (facultatif, sauf si la fosse est implantée à plus de 10 m de l'évacuation des eaux usées)
Volume : _____ Autre, préciser type et volume : _____

En cas de réhabilitation : si séparation existante des eaux vannes et des eaux ménagères :

- ☐ Fosse septique (eaux vannes) Volume : _____
- ☐ Fosse chimique (eaux vannes) Volume : _____
- ☐ Fosse étanche (eaux vannes) Volume : _____
- ☐ Bac dégraisseur (eaux ménagères) Volume : _____

1) VENTILATION du SYSTÈME

- ✓ Ventilation primaire assurée par la canalisation de chute des eaux usées, de diamètre 100 mm minimum, prolongée par un évent jusqu'au-dessus de la toiture ☐ non ☐ oui
- ✓ Extraction des gaz assurée par une canalisation prise en aval de la fosse, de diamètre 100 mm, débouchant au-dessus du faitage de toit ☐ non ☐ oui
- Canalisation avec : extracteur statique ☐ extracteur éolien ☐
- ☐ Autres cas (prescriptions du fabricant) : _____

2) Système d'alimentation séquentielle

- ☐ Poste de relevage :
Volume : _____ Type : _____
- Localisation : ☐ Avant prétraitement
☐ Après prétraitement
☐ Après traitement

Il est fortement conseiller d'installer une ventilation sur le poste ainsi qu'une alarme.

- ☐ Autre dispositif :
☐ Auget basculant ou flottant
☐ chasse pendulaire ou automatique

Si oui, type et volume de bâchée (volume envoyé dans le traitement) : _____

3) TRAITEMENT : épuration des eaux

► Traitements par le sol en place

- ☐ Tranchées d'épandage :
Profondeur des tranchées en m : _____
Épaisseur du gravier en cm : _____
Longueur totale des tranchées en m : _____
Largeur des tranchées en cm : _____
- ☐ Lit d'épandage :
Longueur totale des tranchées en m : _____
Largeur des tranchées en cm : _____
Surface en m² : _____
- ☐ Filtre à sable vertical non drainé :
Longueur du filtre en m : _____
Largeur du filtre en m : _____
Surface en m² : _____
- ☐ Tertre d'infiltration :
Surface au sommet du tertre en m² : _____
Surface à la base du tertre en m² : _____

► Traitements avec rejet, nécessitant un exutoire

- ☐ Filtre à sable vertical drainé
Longueur du filtre en m : _____
Largeur du filtre en m : _____
Surface en m² : _____

►Traitements agréés

La liste des dispositifs de traitement agréés et les fiches techniques correspondantes sont publiées au Journal Officiel de la République Française.

Type de filière : _____

Dimensionnement : _____

N° d'agrément : _____

4) ÉVACUATION DES EAUX APRES TRAITEMENT :

Les rejets d'eaux usées domestiques, même traités, sont interdits dans un puisard, puits perdu, puits désaffecté, cavité naturelle ou artificielle profonde.

►Cas général : évacuation par le sol à privilégier (Perméabilité comprise entre 10 et 500mm/h)

☐ Infiltration par le sol :

☐ Tranchées d'infiltration à faible profondeur :

Nombre de tranchées : _____

Longueur totale de tranchées en m _____

Largeur de tranchées : _____

Profondeur des tranchées : _____

☐ Lit d'infiltration à faible profondeur :

Surface en m²: _____

Longueur en m : _____

Largeur en m : _____

Profondeur des tranchées : _____

☐ Autre : _____

☐ Réutilisation des eaux traitées pour l'irrigation souterraine de végétaux non destinés à la consommation humaine et sous réserve d'absence de stagnation en surface ou de ruissellement des eaux usées traitées

Surface en m²: _____

Longueur en m : _____

Largeur en m _____

Type de végétaux : _____

►Cas particuliers : autres modes d'évacuation (perméabilité inférieur à 10mm/h, ou dans certain cas justifié par l'étude de sol et définition de filière lorsque la perméabilité est comprise entre 10 et 30mm/h ou supérieur à 500mm/h)

☐ Rejet vers le milieu hydraulique superficiel :

Le rejet en milieu hydraulique superficiel ne peut être autorisé que s'il est démontré, par une étude particulière à la charge du pétitionnaire, que l'infiltration sur la parcelle ne peut être réalisée.

Dans ce cas, s'il est démontré qu'aucune autre solution d'évacuation n'est envisageable, le rejet ne peut se faire qu'après autorisation du propriétaire ou du gestionnaire du milieu récepteur (joindre cette autorisation à la présente demande).

Le propriétaire doit s'assurer que son installation est conçue (clapet anti-retour) pour être protégée contre tous reflux d'eaux pluviales lors de la mise en charge des réseaux. Ce dispositif doit être entretenu régulièrement.

Lieu de rejet :

☐ Réseau hydrographique superficiel (ruisseau, plan d'eau)

➔ Autorisation de rejet à demander à _____ et joindre à ce présent dossier

☐ Réseau pluvial privé canalisé

➔ Autorisation de rejet à demander au propriétaire de ce réseau : joindre à ce présent dossier

☐ Fossé communal

➔ Autorisation à demander à la mairie de la commune

☐ Rejet en fossé ou réseau pluvial départemental :

➔ Etablissement d'une convention tripartite (Département – CABCS – Propriétaire)

☐ Réseau pluvial intercommunal canalisé ou aqueduc

➔ L'avis sur le rejet des eaux traitées dans le réseau d'eau pluvial intercommunal sera rendu conjointement à l'avis sur la mise en place du système d'assainissement non collectif.

➔ Le branchement sur le réseau d'eau pluvial devra être réalisé par une entreprise compétente et habilitée à travailler sur le domaine public.

Une boîte de branchement devra obligatoirement être installée, en domaine public à limite du domaine privé. Les prescriptions techniques de mise en œuvre de la CABCS devront être respectées.

Un contrôle de ce branchement devra être effectué avant remblaiement.

☐ Puits d'infiltration

En cas d'impossibilité de rejet correspondant aux paragraphes précédents, les eaux usées traitées peuvent être évacuées par puits d'infiltration dans une couche sous-jacente, de perméabilité correcte.

Ce mode d'évacuation peut être autorisé sur la base d'une étude hydrogéologique que vous devez remettre au SPANC.

Puits d'infiltration ☐ Oui ☐ Non profondeur de la couche perméable (en m) : _____

5) TOILETTES SECHES :

- Traitement commun des urines et des fèces : ☐ Oui ☐ Non

(avec mélange à un matériau organique pour produire un compost), lequel : _____

- Traitement des fèces par séchage : ☐ Oui ☐ Non

(Dans ce cas, les urines doivent rejoindre la filière de traitement prévue pour les eaux ménagères)

✓ Aire étanche au sol conçue de façon à éviter toute infiltration ☐ Oui ☐ Non

✓ Couverture du dispositif de façon à éviter tout écoulement et à l'abri des intempéries ☐ Oui ☐ Non

Les sous-produits issus de l'utilisation de toilettes sèches doivent être valorisés sur la parcelle et ne générer aucune nuisance pour le voisinage, ni pollution.

Pièces à fournir

- ✓ La présente demande,
- ✓ Un plan de situation de la parcelle au 1/25000,
- ✓ Un plan à l'échelle du cadastre portant notamment les limites de propriété, les surfaces bâties afférentes à cette propriété et aux propriétés limitrophes, l'emplacement des captages déclarés d'eau destinée à la consommation humaine (puits, sources) voisins dans un rayon de 35 m minimum autour du dispositif d'assainissement non collectif prévu,
- ✓ Un plan masse de la composition des pièces de l'habitation avec la localisation des sorties d'eau usées.
- ✓ Un plan d'implantation de l'installation et de ses éléments constitutifs (le prétraitement, les ventilations, les différentes canalisations, le dispositif de traitement, lieu du rejet le cas échéant), les points de sondage et d'essais de perméabilité,
- ✓ **Un plan coupe**
- ✓ **S'il y a un rejet superficiel, accord écrit du propriétaire ou du gestionnaire du milieu récepteur où se fera le rejet.**
- ✓ **Un rapport d'étude de sol, de perméabilité et de définition de filière d'assainissement.**
- ✓ Une étude hydrogéologique en cas de rejet par puits d'infiltration.

Le demandeur s'engage :

- A réaliser l'installation uniquement après réception de l'avis favorable de l' élu en charge de l'environnement.
- A ne pas recouvrir les différents éléments de l'ouvrage d'assainissement avant le contrôle de conformité des travaux effectué par le technicien du SPANC de la CABCS.
- fournir une copie de l'ensemble du dossier à l'installateur.
- A convenir d'une date pour le contrôle de la bonne réalisation des travaux :

**Joindre le SPANC au 03 80 24 58 79 ou au 03 80 24 58 96
prévenir minimum 48 heures avant le contrôle**

- A présenter lors du contrôle de la réalisation, le volume de la fosse toutes eaux et les bons de pesées des matériaux (sable, graviers)

ATTENTION : La non-exécution de ces obligations peut entraîner le refus de délivrer le certificat de conformité.

Le demandeur a pris connaissance de la redevance pour les frais d'instruction et de contrôle de l'installation d'un montant de **420 € (240€ au moment de la demande et 180 € après le contrôle des travaux)** conformément à la décision du conseil agglomération du 16 décembre 2024.

Le demandeur atteste la réception du règlement de service.

Nom, prénom : _____

Fait à _____ Le _____

Signature du propriétaire de l'installation :

Le chargé de projet (si différent du propriétaire de la future installation) s'engage avoir pris connaissance de l'ensemble du dossier et à respecter le règlement du SPANC :

Nom, prénom : _____

Fait à _____ Le _____

Signature :

PROPOSITION D'AVIS DU CONTROLEUR SUR LE PROJET :

☐ Avis favorable ☐ Avis favorable avec réserves ☐ Avis défavorable

Commentaires :

Date, nom et signature du contrôleur :

VALIDATION DU PROJET PAR L'ELU

☐ Avis favorable ☐ Avis favorable avec réserves ☐ Avis défavorable

Commentaires :

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Date, nom et signature de l'élus :

REMARQUES ET RECOMMANDATIONS DU SPANC

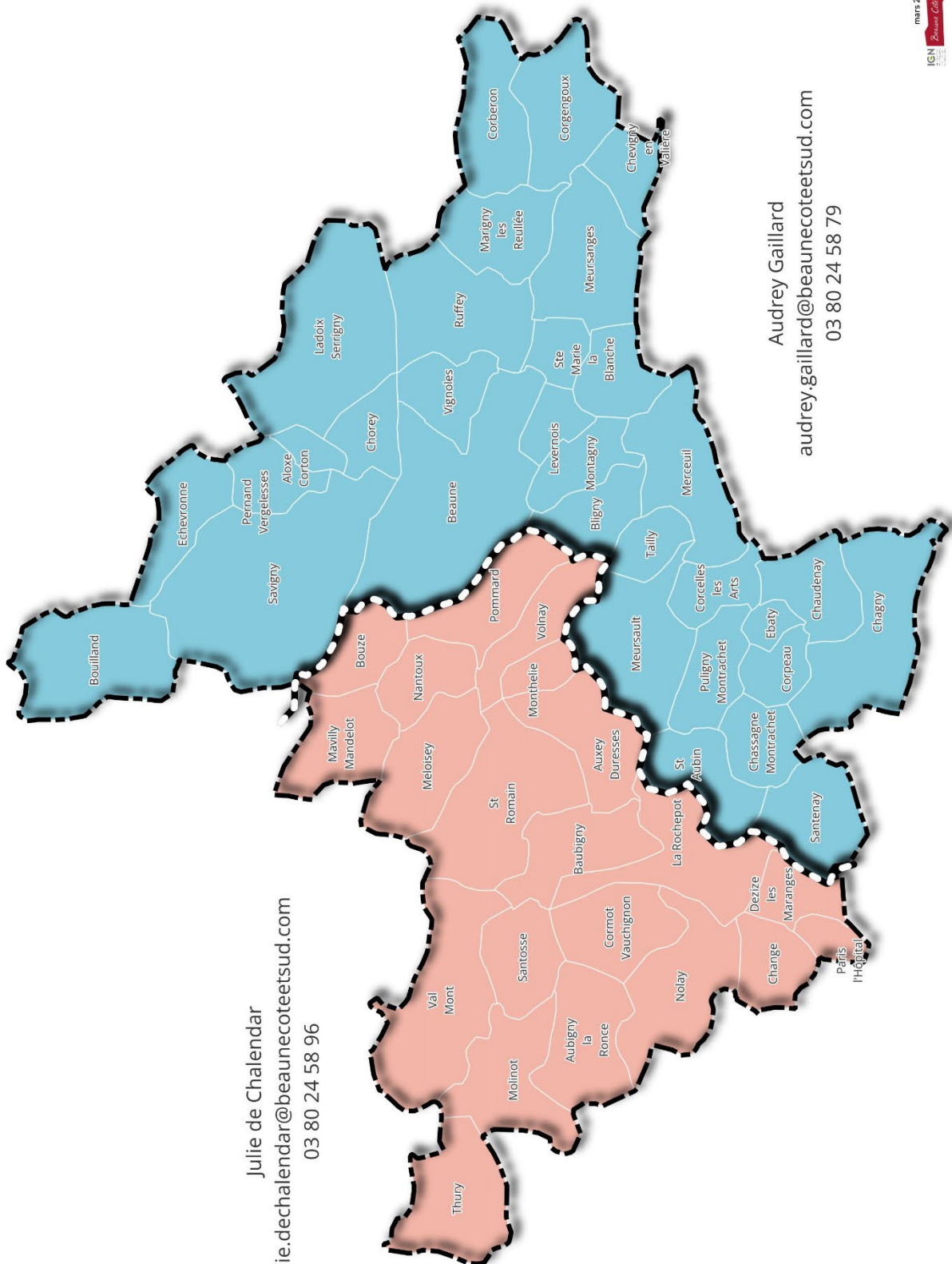
- Dans le cadre du projet, il est fortement recommandé de bien prendre en considération l'ensemble des aménagements futurs (intérieurs et extérieurs), afin d'éviter tout risques de non-conformité.
- Lors de la réalisation de l'étude de sol et définition de filière, il semble nécessaire qu'un entretien sur le terrain entre le propriétaire et le technicien du BE soit réalisé.
- Fournir une copie de l'étude de sol et définition de filière et du dossier d'autorisation du SPANC à l'entreprise de TP afin qu'il soit en mesure de fournir un devis précis et adapté.
- Demander à l'échelle du devis que l'entreprise prévoit un plan de récolement des installations.
- Le propriétaire doit s'assurer que toutes les préconisations du bureau d'études ont bien été prise en compte dans le devis de l'entreprise de terrassement.
- Demander quel que soit le bureau d'études ou l'entreprise de terrassement retenues, une attestation de garantie décennale et vérifier sa validité (avant de signé le devis).
- Dans le cadre de construction neuve, le propriétaire doit s'assurer auprès du maçon et des plombiers que les conduites (sorties d'eaux usées brutes et ventilation) ne soient pas sorties trop profondément et/ou à une trop grande distance des ouvrages de traitement (moins de 10m).
- Dans le cadre des installations se raccordant au réseau d'eau pluvial intercommunal, le raccordement devra faire l'objet d'un contrôle avant remblaiement (raccord sur réseau + conduite).
- Le propriétaire doit contacter le SPANC 48 H avant le début du chantier, pour avertir du démarrage du chantier.
- Le propriétaire doit demander à son terrassier de contacter le SPANC afin que les rendez-vous relatif au contrôle de bonne exécution soient fixés en fonction des disponibilités de chacun.
- Faire et/ou demander au terrassier de réaliser des photos durant le chantier.
- En cas d'imprévus et/ou de modification du projet, il est impératif de prendre contact avec le SPANC et le bureau d'étude pour validation des éventuelles modifications.
- Il est recommandé que le propriétaire soit présent lors du contrôle de bonne exécution.
- Dans le cas où le propriétaire ne serait pas présent lors du contrôle de bonne exécution des travaux. Celui-ci, doit s'assurer auprès du SPANC que l'installation est validée, et qu'il accepte les éventuelles réserves du SPANC avant la signature du PV de réception. (Ne pas hésiter à faire apparaitre les réserves le cas échéant.)

L'idéal étant de s'assurer de la conformité avant le départ de l'entreprise et surtout avant de régler la facture des travaux.

NB : La date de signature du PV de réception correspond à la date où débute la garantie décennale.

- Il est rappelé que le contrôle de bonne exécution des travaux n'est pas un contrôle de maîtrise d'œuvre. En l'absence de maître d'œuvre, le maître d'ouvrage (le propriétaire) doit suivre le chantier afin d'éviter tout litige.
- Afin de garantir la conformité et le bon fonctionnement des ouvrages, le propriétaire doit s'assurer de la finalisation de la double ventilation (primaire et secondaire).
- En cas de problème après la mise en service des ouvrages, ne pas hésiter à prendre contact avec le SPANC afin d'identifier l'origine du problème (mauvaise utilisation, problème de mise en œuvre de la filière). Cela permettra au propriétaire, dans le cas où il s'agirait d'un défaut de mise en œuvre, de faire ré intervenir l'entreprise si les travaux ont moins de 10 ans.

Julie de Chalendar
julie.dechalendar@beaunecoteetsud.com
03 80 24 58 96



Audrey Gaillard
audrey.gaillard@beaunecoteetsud.com
03 80 24 58 79



This image shows a full page of white paper with horizontal dotted lines. The lines are evenly spaced and run across the width of the page, providing a guide for handwriting or typing. There are no margins, text, or other markings on the page.